

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

-----

EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

-----

**Séance du 28 janvier 2014**

**à laquelle étaient présents :**

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (12) Mme AVENA, M. BERTHIER, M. BON, Mme GINDRE, M. GOUDEAU, M. JASPART, Mme HERVIEU, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme METGE, Mme OBRIOT, Mme REVEL, Mme TENENBAUM.

Membre excusé représenté : (1) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM).

Membres excusés : (2) M. EL HASSOUNI, Mme GAUTHIÉ.

Membre absent : (1) M. BARRON.

Date de convocation : 21 janvier 2014

**Délibération n° : 6-2014**

**Objet : Service d'Actions Tutélaires Gérontologiques –  
modification de la délibération de délégation de mission de juin 2012**

Suite au changement de responsable au sein du Service Protection Judiciaire du CCAS de la Ville de Dijon, il convient de modifier l'annexe de la délibération n° 38-2012 en séance du 26 juin 2012 portant sur la délégation de mission comme suit :

« Le Service Protection Judiciaire (SATGE) est un service du CCAS de la Ville de Dijon créé par délibération du 14 octobre 1996 en vertu des dispositions de l'article 496 du Code civil. Ce service compte à ce jour 5 agents et 1 responsable. Il gère 150 mesures de personnes âgées résidant à Dijon.

Le CCAS de la Ville de Dijon est inscrit sur la liste des personnes compétentes pour exercer les mesures de sauvegarde de justice avec mandat spécial, de curatelle et de tutelle.

Le CCAS délègue au Service Protection Judiciaire l'exercice de cette mission de protection, soit à :

- Pascaline BISSEY, mandataire judiciaire,
- Agnès DE GAIL, mandataire judiciaire,
- Anne FLACELIERE, mandataire judiciaire,
- Michèle PIEJAK, mandataire judiciaire,
- Sandrine SFEIR, mandataire judiciaire ».

Par conséquent, les membres du conseil d'administration :

- approuvent les modifications apportées à l'annexe de la délibération n° 38-2012,
- autorisent le Président ou la Vice-Présidente, à signer tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DRPA : 1

Receveur Municipal : 2



Pour le Président et par délégation,  
La Directrice Générale,

Nathalie POPADYAK

**PUBLIÉ LE 29 JAN. 2014**

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

03 FEV. 2014

